

**Séance du 07 novembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le sept novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYS Jean-Pierre, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. BAREILLE, CAPDEVOLLE, CAPELA, CAYRON, CHAPOTHIN, DUFOUR, LACROIX, LAPLACE-NOBLE, LEGRAND, LENOIR, LOUSTAU, MARTIN, PEYROULET B, M. PEYS, VIRLOGEUX.

**Absents ayant donné procuration** : Mme BERGÉ (M. PEYS), Mme SENTAURENS (M. PEYROULET B.), M. PEYROULET J-M (Mme LAPLACE-NOBLE), Mme DE FAUP (Mme VIRLOGEUX).

**Absents excusés** : M. LABORDE, M. NOIR, M. PARGADE, M. RUBIO.

**Secrétaire de séance** : Mme CAPDEVOLLE.

oo

**Objet : Approbation du Zonage des Eaux Pluviales**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées a remis à chaque commune le dossier de zonage pluvial comprenant notamment le rapport de présentation et le plan de zonage.

Considérant l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de révision du zonage d'assainissement et le projet de zonage pluvial pour les communes de Caubios-Loos, Montardon, Navailles-Angos, Sauvagnon et Serres-Castet ont fait l'objet d'une enquête publique.

Considérant l'article R 123-3 du Code de l'Environnement,

Considérant l'arrêté n°2019-01 du Président du Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées du 29 juillet 2019, une enquête publique a été organisée par le Syndicat pour le compte des communes. Elle s'est déroulée du 03 septembre 2019 au 04 octobre 2019.

Au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions et a émis un avis favorable au projet de zonage des eaux pluviales. Il convient maintenant de l'approuver.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce avec une voix contre**

- \* **APPROUVE** le zonage des eaux pluviales,
- \* **CHARGE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires,
- \* **CHARGE** Monsieur le Maire de sa transmission à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et de sa publication.

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.  
Pour copie conforme certifié exact.

Le Maire,  
Jean-Pierre PEYS

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué



NOMBRE DE MEMBRES		
Exercice	Présents	Votants
23	15	19

  

CONVOCACTION	
Date :	29/10/2019
Affichage :	29/10/2019

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Publication le :

**N° 2019-81D**